

## COMPTE RENDU

### de « TERRES DE BORD » du 6 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le six avril, le conseil municipal, constitué de l'ensemble des membres, légalement convoqué, le quorum étant atteint, s'est réuni à la mairie de la commune Terres de Bord (144, rue du 8-Mai-1945 Montaure 27400 Terres de Bord).

#### **Présents (17) :**

**MONTAURE (11) :** Messieurs Jacky FLEITH, Jean-Pierre PERIER, Olivier GUERRE, Thierry LECOMTE, Bruno FOGLIAZZA, Jérôme JEANNOT et Hubert DE LA HAYE, Mesdames Marie-Claude SASSINE, Aline ROBERT, Martine PIOLINE et Marie-Josée DUE.

**TOSTES (6) :** Mesdames Maryannick DESHAYES et Catherine DELALEAU, Messieurs Olivier AUTECHAUD, Jean PAPLOREY, Michel QUILLET et Guillaume BUFFET.

#### **Absentes excusées (5) :**

##### **MONTAURE (4)**

Myriam MARCENY (donnant procuration à Monsieur Jacky Fleith)

Jeanine FOLLAIN (donnant procuration à Thierry Lecomte)

Nicole LABICHE (donnant procuration à Aline Robert)

Elodie NICOLAS

##### **TOSTES (1)**

Isabelle PELLETIER (donnant procuration à Jean Paplorey)

#### **Absents (3) :**

Valérie NOUBEL

Sébastien CAMPOT

Sandrine REY

**Secrétaire de séance :** Hubert DE LA HAYE, candidat et désigné à l'unanimité.

**Secrétaires de mairie :** Madame Marie-Christine POUPARDIN.

**Ouverture de séance :** 18 heures 10.

#### **PROCES-VERBAL du conseil municipal du 19 janvier 2017 :**

Aucune question concernant le procès-verbal du conseil municipal précédent en date du 19 janvier 2017 n'étant posée, Monsieur le maire ouvre l'ordre du jour du présent conseil municipal.

#### **ORDRE DU JOUR :**

##### **1. Projet de PADD :**

Dans le cadre de l'élaboration du PUI-H, l'étape du Projet d'Aménagement et du Développement Durable (PADD) intervient après la phase de diagnostic socio-économique et environnemental.

Une fois élaboré en commission par les délégués du PLUI, le PADD est alors porté à la connaissance des conseillers municipaux de chaque commune composant la CASE.

Les conseillers ne se prononcent pas par vote, mais peuvent proposer des amendements à ce PADD, qui seront débattus en conseil communautaire, avant adoption.

Dans ce contexte, le vice-président de la CASE, Monsieur Thierry Delamare, accompagné d'un collaborateur de la CASE, a présenté l'après-midi du 30 mars 2017 le PADD aux élus réunis à la mairie de Terres de Bord.

Au cours du présent conseil, quelques remarques sont apportées au PADD, à savoir entre autres :

- Maryannick DESHAYES souligne qu'il ne figure aucune mention ni chapitre sur la santé ;
- Martine PIOLINE insiste sur le fait que la zone éolienne envisagée sur Terres de Bord ne représente qu'une infime partie de son territoire.

Pour tenir compte des différentes remarques, les conseillers proposent d'amender le PADD en apportant les précisions suivantes :

*La commune Terres de Bord est une porte d'entrée du territoire de la CASE. A ce titre, il est important de sauvegarder et de mettre en valeur son patrimoine bâti.*

*Le territoire de Terres de Bord est propice au tourisme vert à condition de :*

- *développer de nouvelles formes d'accueil associées à une proposition de produits agricoles locaux (ex : fruits et légumes, miel, lait, ...)* ;
- *créer un réseau de liaisons douces et de chemins de randonnées (par exemple, en utilisant l'ancienne voie ferrée traversant la forêt de Bord).*

*Des zones définies de Terres de Bord sont les seules sur le territoire de la CASE à pouvoir accueillir un parc éolien.*

*Le développement des transports collectifs ne doit pas reposer seulement sur l'amélioration des lignes existantes. Il est nécessaire de relier la commune de Terres de Bord à Pont-de-l'Arche.*

*Un chapitre « SANTE » doit être ajouté au PADD. Les médecins exerçant actuellement à Montaure et à La Haye-Malherbe prendront bientôt leur retraite, avec des probabilités très faibles de remplacements.*

## **2. Rémunération des agents recenseurs :**

Dans le cadre du recensement de la commune déléguée de Montaure effectué début 2017, l'INSEE propose une dotation de 2.051 € pour rémunérer deux agents recenseurs, ce nombre étant fonction de la taille et du nombre d'habitants de la commune.

Cette rémunération couvre différentes prestations, dont :

- la tournée de reconnaissance
- la journée de formation
- les feuilles de logement
- les bulletins individuels en l'absence de retour sur internet.

La rémunération proposée pour le travail de recensement, en fonction du nombre d'heures effectué, est la suivante :

- pour l'un : 1.078,00 €
- pour l'autre : 935,60 €

*Cette disposition est votée à l'unanimité.*

### **3. Dissolution du CCAS :**

Le CCAS de l'ancienne commune de Montaure doit être adapté à la nouvelle commune Terres de Bord et, dans un premier temps, doit être dissout.

*La dissolution du CCAS de l'ancienne commune de Montaure est votée à l'unanimité.*

### **4. Création du nouveau CCAS :**

Dans le cadre de ce nouveau CCAS, il est proposé :

- quatre représentants du conseil municipal :
  - Thierry Lecomte
  - Sandrine Rey
  - Marie-Claude Sassine
  - Jeannine Follain
- six représentants hors conseil municipal, parmi lesquels Monsieur le Préfet en choisira quatre :
  - UDAF : Mansour Charikh, Elise Bertocchi et Muriel Barbier
  - Association Insertion : Chantal Sainsard
  - Association Anciens : Patrick Greverand
  - Association Handicapés : Viviane Lefebvre

*Dans le cadre de la composition du nouveau CCAS, les conseillers votent à l'unanimité la liste des quatre membres du conseil municipal et proposent la liste de six représentants hors conseil municipal, dont quatre seront choisis par Monsieur le Préfet.*

### **5. Composition de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) :**

La liste des commissaires titulaires et suppléants de la commune et hors commune de la CCID proposée est la suivante :

	Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
commune	Josiane MAUGY Isabelle COULON Jacques VIEL Viviane LEFEBVRE	Martine PIOLINE Gérard DESORMEAUX Chantal MARTINE Patrick GREVAND

	Jean-Claude MARIETTE Marc JANIN Jean-Pierre QUATREMARE Claudine CORRUBLE Nathalie QUESNEE Nicolas ROUDIE	Lionel BEUZELIN Martine ROC Cécilia PETIT Elise BERTOCCHI Françoise MOREL Roland COCHIN
hors commune	Serge GOUGET Michel DELANDE	Jean-François MOREL Annick HUBLET

*Le conseil municipal propose à l'unanimité cette liste des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs à Monsieur le Directeur des services fiscaux qui informera la commune des titulaires et suppléants commune et hors commune retenus.*

#### **6. Délégués du SIEGE : (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure)**

D'après les statuts du syndicat, la commune nouvelle doit, pour la représenter au comité du syndicat jusqu'aux prochaines élections municipales de 2020, nommer par délibération en conseil municipal les membres titulaires et suppléants. Le nombre de titulaires et suppléants de la nouvelle commune sont égaux au nombre des titulaires et suppléants des anciennes communes réunies.

La proposition des titulaires et suppléants est la suivante :

- a. Titulaires :
  - Jacky FLEITH
  - Olivier AUTECHAUD
- b. Suppléants :
  - Maryannick DESHAYES
  - Olivier GUERRE

*La liste des titulaires et des suppléants proposée ci-dessus pour représenter la commune Terres de Bord au SIEGE est approuvée à l'unanimité.*

#### **7. Ecole de musique :**

La nouvelle commune Terres de Bord doit élire les titulaires et les suppléants qui la représenteront au syndicat de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse Erik Satie (EIMD).

La proposition des titulaires et suppléants est la suivante :

- a. Titulaires :
  - Isabelle PELLETIER
  - Hubert DE LA HAYE
- b. Suppléants :
  - Maryannick DESHAYES

- Martine PIOLINE

Il convient de préciser que ce nombre exceptionnel de titulaires et suppléants est valable jusqu'aux prochaines élections de 2020. Après 2020, ce nombre sera porté à un titulaire et un suppléant du fait du nombre d'habitants de Terres de Bord.

*La liste des titulaires et des suppléants proposée ci-dessus pour représenter la commune Terres de Bord au syndicat de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse Erik Satie (EIMD) est approuvée à l'unanimité.*

### **8. Tarifs cantine et garderie :**

Pour l'année scolaire 2016-2017, les tarifs de la cantine et de la garderie de la commune de Terres de Bord sont les suivants :

Tarif cantine	Montaure		Tostes		Autres	
Quotient Familial	Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire
0 à 520 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,50 €	5,00 €	
520,01 € à 800 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €	3,00 €		
800,01 € à 1040 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,50 €		
1040,01 € à 1280 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	4,00 €		
1280,01 € à 1600 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,50 €		
1600,01 € et +	4,50 €	4,50 €	4,50 €	5,00 €		

Tarif garderie Tostes	Matin	Soir
	1,20 €	1,00 €

Pour les tarifs 2016-2017 de Terres de Bord, il est proposé de conserver ceux de Montaure pour la cantine et ceux de Tostes pour la garderie de Tostes.

*Les tarifs 2016-2017 de la garderie et ceux de la cantine présentés ci-dessus sont adoptés à l'unanimité.*

### **9. Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées CASE :**

Dans le cadre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), certaines charges transférées à la CASE ont pour conséquence un prélèvement sur les attributions de compensation des communes.

Ces transferts de charges doivent être adoptés par l'ensemble des communes de la CASE

La CLECT propose un transfert de charges relatives :

- a. à l'adhésion de la CASE dans le Syndicat Aval de la Vallée de l'Iton concernant Acquigny, Amfreville-sur-Iton et La Vacherie ;

- b. au désherbage dans Val-de-Reuil et à la reprise du syndicat des eaux par la CASE ;
- c. au transport scolaire de Quatremare, Surville, Le Mesnil-Jourdain, La Vacherie et Amfreville-sur-Iton.

*Cette proposition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est adoptée à l'unanimité.*

**Séance levée** : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 55.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,  
Jacky FLEITH**